



AVIS

Avis d'initiative relatif au projet de développement global « Abattoir »

15 mai 2014

Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances & Commission Aménagement du territoire et Mobilité
Demande traitée le	5 mai 2014
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	15 mai 2014

Préambule

Le 5 mai 2014, les membres de la Commission Economie-Emploi-Fiscalité-Finances et de la Commission Aménagement du territoire et Mobilité du CESRBC ont eu l'occasion d'assister à une présentation du « Masterplan Abattoir 2020 » par Mr. Joris Tiebout, CEO Abattoir sa, M. Jo Huygh, Project manager et Mr. Paul Thielemans, Public relations.

Le site des Abattoirs est situé au bord du canal, à 2km du centre-ville. *Le projet prévoit une densification progressive du site des Abattoirs autour d'une grande plaine pour les marchés de Bruxelles, tout en maintenant le mélange des fonctions industrielles et urbaines¹.*

L'Abattoir sa a réalisé 40.000.000€ d'investissements depuis 1983, le chiffre d'affaires pour 2013 est de 9.300.000€ et le chiffre d'affaires consolidé sur le site est de 250.000.000€/an.

L'Abattoir sa emploie 50 équivalent temps plein (ETP) et l'emploi total sur le site représente 700 ETP. 30% de l'emploi est occupé par des personnes résidant dans le quartier ou dans la zone du canal.

L'Abattoir sa développe 3 types d'activités : les grossistes, les marchés, les activités événementielles (caves de Cureghem, Boeremet) et socio-culturelles (Cultureghem). Les marchés (650 maraîchers) attirent près de 100.000 visiteurs chaque semaine, dont une majorité de Bruxellois (80%).

Avis

Le Conseil s'est interrogé sur l'absence de la mention explicite dans le PRDD de ce « Masterplan Abattoir 2020 » et sur les raisons pour lesquelles cette zone n'a pas été reprise comme pôle de développement du territoire du canal, en tant que telle. Il considère qu'en tant qu'outil de planification à moyen et long terme de la Région de Bruxelles-Capitale, il importe que le PRDD tienne compte des projets qui se développent dans certaines zones de son territoire.

Le Conseil considère, en effet, essentiel, qu'un abattoir urbain tel que celui-ci, qui développe des activités économiques - plus particulièrement de type indépendant et PME -, créatrices de valeur, employant de la main d'œuvre locale, puisse être maintenu en ville. Ses activités existantes doivent continuer à se développer en tenant compte de son environnement et doivent attirer d'autres activités dans le secteur de l'alimentation, notamment.

Parmi les visiteurs, 40% rejoignent le site via le métro, en particulier la station Clemenceau qui enregistre près de 35.000 mouvements, le dimanche lors du marché. Cette station arrive à saturation. **Le Conseil** demande dès lors une amélioration de l'accès au site par les transports en commun.

Le site engendre également de nombreux mouvements liés à la logistique (clients/fournisseurs). A cet égard, **le Conseil** considère que le site des abattoirs pourrait devenir, complémentirement à Mabru au niveau duquel il convient de pérenniser la présence des entreprises qui y sont implantées, la seconde plate-forme de distribution de produits alimentaires frais permettant ainsi de raccourcir les filières de distribution pour les Bruxellois.

¹ Projet de développement global Abattoir « Le ventre de Bruxelles », p.7

Sur base de ces éléments, notamment et nonobstant le fait que le texte du projet de PRDD fasse référence en plusieurs endroits à une nécessité de développer le site des « Abattoirs/Birmingham », **le Conseil** demande que le PRDD reprenne, de manière explicite, le « Masterplan Abattoir 2020 » et son schéma directeur.

Il souhaite, plus précisément, qu'il y soit fait référence dans la **partie I** au **chapitre B « Les leviers d'actions territorialisés »**, **Levier d'action n°1 « Construire une organisation multipolaire et mosaïque »**, **Stratégie 1 « le développement multipolaire »** et **Stratégie 3 : « Le rééquilibrage du territoire »**.

*
* *